

## BUREAU D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2023 – 16h00

L'an deux-mille-vingt-trois, le seize mars, à seize heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 10 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (19) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET (jusqu'à 18h50, délibération DEL20230316\_09) – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (jusqu'à 18h20) – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Béatrice Clavier – Maëlle CHARIÉ a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Eric Hervouet (délibération DEL20230316\_01 à DEL20230316\_09)

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE (à partir de 18h20) – Eric HERVOUET et Franck SAVARY (à partir de 18h50)

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### ORDRE DU JOUR

#### Partie 1 – Information du Bureau

- ☒ Contribution de Terres de Montaigu au Pays du bocage Vendéen au titre du pôle touristique
- ☒ Bilan d'activités de commercialisation des terrains en zones d'activités économiques (ZAE) et évolution des tarifs
- ☒ Projet de base de loisirs au lac de la Chausselière
- ☒ Maison France services
- ☒ Antenne de la maison sport-santé départementale
- ☒ Déploiement du nouveau système de vidéoprotection sur Terres de Montaigu
- ☒ Programmation des Ephémères 2023
- ☒ Programmation et grands rendez-vous du Printemps du Livre
- ☒ Report de l'application des nouveaux tarifs de REOM
- ☒ Statistiques sur les Autorisations du Droit des Sols 2022
- ☒ Cartographie « éolien » et lancement du schéma directeur des énergies renouvelables
- ☒ Cahier des charges pour la réalisation de Schémas Vélos Communaux
- ☒ Assainissement – Rattrapage du recouvrement des PFAC
- ☒ Préparation de la rentrée scolaire de septembre 2023

#### Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- ☒ DEL20230316\_01 Demande de subvention au SYDEV pour la rénovation énergétique de l'Hôtel d'agglomération
- ☒ DEL20230316\_02 Cession à la société LJB – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230316\_03 Cession à la société FT Le Loulay – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230316\_04 Subvention à la SCI BENALULOU – Saint-Philbert-de-Bouaine
- ☒ DEL20230316\_05 Convention de servitudes avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230316\_06 Convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire 2021-2024 – Contrats de prestation « Programme d'actions 2023-2024 » et « Aménagement du territoire et foncier »
- ☒ DEL20230316\_07 Demande de subvention pour Les Ephémères 2023
- ☒ DEL20230316\_08 Accompagnement au BAFA
- ☒ DEL20230316\_09 Convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Jeunes avec la CAF
- ☒ DEL20230316\_10 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- ☒ DEL20230316\_11 Demande de subvention auprès du SyDEV dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
- ☒ DEL20230316\_12 Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
- ☒ DEL20230316\_13 Travaux portant sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales (EU / EP) et d'amélioration ponctuelle des voiries
- ☒ DEL20230316\_14 Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) rue de la gare à Montaigu (Montaigu-Vendée)

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

## Partie 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

### FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

#### DEL20230316\_01 Demande de subvention au SYDEV pour la rénovation énergétique de l'Hôtel d'agglomération

Daniel Rousseau expose que la rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique et les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant à jouer. Le SYDEV a décidé en 2020 de poursuivre son action en faveur des économies d'énergie en accompagnant les collectivités territoriales dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments.

Seuls les projets de rénovation énergétique sur bâtiment existant (avec ou sans extension) sont concernés par ce dispositif dans la mesure où la collectivité concernée en est propriétaire.

Le programme vise à encourager la réalisation de bouquets de travaux (isolation, régulation, chauffage, etc.) en vue d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment.

Le projet de réhabilitation de l'Hôtel d'agglomération intègre un volet de performance énergétique qui prévoit le remplacement du système de chauffage (chaudière bois), le remplacement des menuiseries extérieures et la reprise totale de l'isolation (doublage et combles). Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès du SYDEV d'un montant de 52 170 €, pour un montant de travaux estimé à 277 721 €.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du SYDEV une subvention de 52 170 € pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel d'agglomération d'un montant de 277 721 € et à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de subvention.

### ECONOMIE, FORMATION ET INNOVATION

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

#### DEL20230316\_02 Cession à la société LJB – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société LJB, représentée par Monsieur et Madame Denis BONNET, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 375 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 419p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de réaliser sa future extension.

Le bureau est invité à décider de la vente dudit terrain au profit de la société LJB, représentée par Monsieur et Madame Denis BONNET ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 30,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée LJB dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – 4 La Goyère, représentée par Monsieur et Madame Denis BONNET ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 375 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 419p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord ; cède cette parcelle au prix de 30,0000 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu	6,5000 € le m <sup>2</sup>
- Prix de vente HT	30,0000 € le m <sup>2</sup>
- Marge HT	23,5000 € le m <sup>2</sup>
- TVA sur marge	4,7000 € le m <sup>2</sup>
- Marge TTC	28,2000 € le m <sup>2</sup>
- Soit un prix de vente TTC de	34,7000 € le m <sup>2</sup>

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ; dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

#### **DEL20230316\_03 Cession à la société FT Le Loulay – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée**

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société FT LE LOULAY, représentée par Monsieur Florent MERLAUD, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale de 2 754 m<sup>2</sup> cadastré 224 section ZH numéro 100 située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne. Cette acquisition permettrait à l'entreprise la construction de bâtiments destinés à accueillir des activités d'artisanat et de services.

Le bureau est invité à décider de la vente dudit terrain au profit de la société dénommée FT LE LOULAY, représentée par Monsieur Florent MERLAUD ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 30,0000 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée FT LE LOULAY dont le siège social est situé à Cugand (85610), ZA Le Bordage II, représentée par Monsieur Florent MERLAUD ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale de 2 754 m<sup>2</sup> cadastré 224 section ZH numéro 100 située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne ; cède cette parcelle au prix de 30,0000 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu 3,2850 € le m<sup>2</sup>
- Prix de vente HT 30,0000 € le m<sup>2</sup>
- Marge HT 26,7150 € le m<sup>2</sup>
- TVA sur marge 5,3430 € le m<sup>2</sup>
- Marge TTC 32,0580 € le m<sup>2</sup>
- Soit un prix de vente TTC de 35,3430 € le m<sup>2</sup>

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ; dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur, autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

#### **DEL20230316\_04 Subvention à la SCI BENALULOU – Saint-Philbert-de-Bouaine**

Eric Hervouet informe l'assemblée que Madame Anne Limousin, représentante de la SARL SOINS DOUCEURS, sollicite la Communauté d'agglomération pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif Vendée Relance pour financer le déplacement du salon dans le nouveau projet de centre-bourg de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

L'institut Soins Douceur est installé depuis 2014 au sein de la commune. Son local actuel ne permet pas à l'activité de se développer ; il est excentré, les cabines de soin sont petites et manquent de luminosité. Madame Limousin, la gérante de l'institut, a saisi l'opportunité du nouveau projet de centre-bourg porté par la commune et qui comprend plusieurs espaces commerciaux regroupés sur la place Verdon. Ce projet est un véritable atout car il va concentrer plusieurs commerces et services de proximité ; supérette, fleuriste, banque, auto-école, boulangerie.

Le projet porté par la SCI BENALULOU dont Madame Limousin est la représentante comprend l'acquisition d'une cellule brute de 87 m<sup>2</sup> et des travaux d'aménagement. L'investissement porté est de 220 000 € HT. Pour l'aménagement du point de vente, Madame Limousin a sollicité l'accompagnement d'agences et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, attribue une aide directe au titre du dispositif Vendée Relance à la SCI BENALULOU, représentée par Madame Anne Limousin, ou à toute personne morale venant à s'y substituer, d'un montant de 20 000 € sous condition de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

#### **DEL20230316\_05 Convention de servitudes avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée**

Eric Hervouet informe l'assemblée qu'ENEDIS doit renforcer l'alimentation du réseau électrique. Ce renfort électrique se fera au moyen de la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 215 mètres et sur une bande de 3 mètres de large. Cette canalisation grèvera les parcelles situées à Montaigu-Vendée et cadastrées 224 section J numéros 606 et 1 050, appartenant à Terres de Montaigu. Cette servitude est nécessaire dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il précise qu'il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique 400 volts dans la zone d'activités La Marionnière située à Montaigu-Vendée (85600). Cette canalisation souterraine grève les parcelles cadastrées 224 section J numéros 606 et 1050 et appartenant à Terres de Montaigu.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, abroge la délibération du bureau d'agglomération n°DELTDMB\_22\_181 en date du 13 octobre 2022 ; approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine 400 Volts et grevant les parcelles situées à Montaigu-Vendée et cadastrées 224 section J numéros 606 et 1 050 ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/096172 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

## AGRICULTURE, RURALITE ET ALIMENTATION

*Rapporteur : Jean-Michel BRÉGEON, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation*

### **DEL20230316\_06 Convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire 2021-2024 – Contrats de prestation « Programme d'actions 2023-2024 » et « Aménagement du territoire et foncier »**

Jean-Michel Brégeon informe l'assemblée que dans le cadre de la convention cadre de partenariat qui lie Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire pour la période 2021-2024, des contrats de prestation sont redéfinis tous les deux ans et sont à valider pour la période 2023-2024.

Le premier décline un programme d'actions visant à approfondir et maintenir le lien entre le monde agricole, les élus et les habitants du territoire. Le programme d'actions proposé pour 2023-2024 s'articule autour de 4 actions :

1. Participation à l'animation territoriale pour faciliter l'interconnaissance ;
2. Organisation de visites de fermes pour les scolaires ;
3. Proposition d'articles sur les activités agricoles pour publication dans les bulletins communaux ;
4. Organisation d'un « forum transmission ».

Le montant de ce contrat s'élève à 12 130,56 euros TTC pour les deux ans.

Le 2<sup>ème</sup> décline un programme d'actions visant à accompagner les réflexions foncières, entre autre celles concernant les compensations agricoles dans le cadre des futurs projets d'aménagement. Il s'articule autour de 2 actions :

1. La mise à jour de l'observatoire foncier agricole, outil de connaissance et de prospective ;
2. L'accompagnement de la collectivité pour l'évaluation et la réparation des incidences agricoles (étude indemnitaire individuelle, étude agricole et mesures de compensation collective...).

Le montant de ce contrat s'élève à 13 345,92 euros TTC pour les deux ans.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide le contenu des contrats de prestation « Programme d'actions 2023-2024 » et « Aménagement du territoire et foncier » proposé par la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire et annexés à la délibération ; autorise Monsieur le Président à signer ces deux contrats de prestation.

## CULTURE

*Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme*

### **DEL20230316\_07 Demande de subvention pour Les Ephémères 2023**

Anthony Bonnet informe l'assemblée que pour l'édition 2023 du Festival Les Ephémères, la Communauté d'agglomération peut solliciter une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif « L'été culturel », opération nationale visant à soutenir des manifestations culturelles de tous types ayant lieu en juillet et août, gratuites et en milieu rural.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Damien Grasset, à solliciter une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire et donne pouvoir à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

## JEUNESSE

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport*

### **DEL20230316\_08 Accompagnement au BAFA**

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération peut être amenée à accueillir des stagiaires de l'enseignement dans le cadre de leur parcours de formation. Il convient de définir les règles de gratification de ces stagiaires, selon la nature et la durée du stage.

Les services d'accueil de loisirs recrutent régulièrement des animateurs, dans le cadre du stage pratique, d'une durée minimum de 14 jours, nécessaire à la validation de leur diplôme BAFA. Contrairement aux stagiaires accueillis dans un cursus pédagogique de l'enseignement universitaire ou scolaire, ils ne sont pas rémunérés en indemnité de stage.

Afin de lever les freins au recrutement d'animateurs, il est proposé de verser aux stagiaires une gratification d'un montant forfaitaire de 28 € par jour de stage réalisé (dans la limite de 392 €). Cette gratification permettra notamment de contribuer aux frais liés au coût de la formation (environ 1 000 € selon l'organisme).

La liquidation de cette somme sera conditionnée par la présentation de l'attestation du nombre de jours de stages réalisés au sein des structures.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, adopte la nouvelle Convention stagiaires BAFA ; autorise le versement d'une aide au financement de la formation d'un montant forfaitaire de 28 € par jour, dans la limite de 392 €, pour les stagiaires BAFA ; autorise Monsieur le Président à signer les conventions de stage ; dit que les montants et taux alloués évolueront selon la réglementation en vigueur au moment de leur attribution et de leur versement ; impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

#### **DEL20230316\_09 Convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Jeunes avec la CAF**

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique jeunesse, la CAF soutien les projets innovants qui mettent en place des actions « d'aller vers ».

Le service prévention jeunesse entre dans cette démarche à travers sa posture éducative et deux outils de prévention :

- Le camion EMILE qui se déplace à la rencontre de jeunes sur leurs lieux de vie et de scolarité,
- Les promeneurs du Net qui vont à la rencontre de jeunes sur les réseaux sociaux.

Le renouvellement de la Convention Prestation de Service Jeunes avec la CAF permet au service jeunesse d'être financé à hauteur de 50% pour 1,6 équivalent temps plein, de 2023 à 2025.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Jeunes avec la CAF.

18h50 : Départ d'Éric Hervouet

### **HABITAT**

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

#### **DEL20230316\_10 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat**

Damien GRASSET rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

A ce jour, 861 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 10 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 26 janvier 2023.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

<b>Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH</b>					
N° dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT788	CANTIN Arthur	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation des combles et des murs, PAC	23 033,09 €	3 000,00 €
PT789	BERTHOME Nicolas	La Bruffière	Isolation plancher, changement des menuiseries, VMC, PAC	35 835,62 €	3 000,00 €
PT790	BEAUVOIS Olivier	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs, plafond combles, menuiseries, VMC, PAC	58 296,24 €	3 000,00 €

PT791	JAUNET Cédric	La Boissière-de-Montaigu	Chauffe-eau thermodynamique, PAC	11 983,13 €	<b>2 000,00 €</b>
PT792	ANDRADE Nadia	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à bois, PAC	29 086,00 €	<b>2 000,00 €</b>
PT793	BOUYENVAL Fabrice	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE, isolation combles (biosourcés) et plancher, ouvertures, VMC, photovoltaïques, menuiseries	27 809,00 €	<b>3 537,50 €</b>
PT794	TARDY Stéphane	Rocheservière	Menuiseries, VMC, PAC	39 256,39 €	<b>2 000,00 €</b>

7 aides pour un montant à payer de 18 537,50 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
FA026	MOREAU Cédric	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure (bardage bois) ap 1949	43571,12 €	2 000,00 €
FA027	WIATZ Denis	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure (bardage composite) ap 1949	30 476,70 €	1 000,00 €

2 aides pour un montant à payer de 3 000,00 Euros

Aide Eco PASS				
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux Montant Facture HT	Montant subvention
EC022	LOIRET Antoine	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	32 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>

1 aide pour un montant à payer de 1 500,00 Euros

Aide à la rénovation d'un logement locatif dans le cadre de l'OPAH				
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux Montant Facture HT	Montant subvention
OPB027	GRILLO-HIDALGO-COVEZ Estelle	La Bernardière	28 355,00 €	3 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 3 000,00 Euros

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

## ENVIRONNEMENT

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### **DEL20230316\_11 Demande de subvention auprès du SyDEV dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération**

Florent Limouzin informe l'assemblée que dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Terres d'énAIRgie » (action 15), Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, va réaliser un Schéma Directeur de développement des énergies renouvelables et de récupération, dont les objectifs seront notamment de :

- Déterminer et cartographier le gisement et potentiel de développement local de toutes les sources d'énergies renouvelables ;
- Définir les orientations et la stratégie de la collectivité pour organiser et assurer un développement adapté des projets ;
- Constituer une feuille de route, avec un portefeuille de projets.

Le SyDEV peut accompagner les EPCI dans le cadre de ces études, tout au long de la démarche, sur le plan technique et financier. Le financement alloué est de 50% du montant de l'étude, plafonné à 10 000 €.

Considérant l'intérêt que revêt ce dispositif d'accompagnement proposé par le SyDEV et son apport au plan de financement du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération ;

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter le dispositif d'aide du SyDEV et signer la convention et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

### **DEL20230316\_12 Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération**

Florent Limouzin informe l'assemblée que dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Terres d'énAIRgie » (action 15), Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, va réaliser un Schéma Directeur de développement des énergies renouvelables et de récupération, dont les objectifs seront notamment de :

- Déterminer et cartographier le gisement et potentiel de développement local de toutes les sources d'énergies renouvelables,
- Définir les orientations et la stratégie de la collectivité pour organiser et assurer un développement adapté des projets,
- Constituer une feuille de route, avec un portefeuille de projets.

Dans le cadre du Fonds vert, une aide en ingénierie peut être sollicitée pour au titre de l'axe 3 - Améliorer le cadre de vie - Ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique.

L'assistance du CEREMA peut être mobilisée pour définir une stratégie de transition écologique partagée et coordonnée.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une aide en ingénierie au titre du Fonds Vert pour la conception du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération et à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de soutien.

## CYCLE DE L'EAU

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### **DEL20230316\_13 Travaux portant sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales (EU / EP) et d'amélioration ponctuelle des voiries**

Florent Limouzin informe l'assemblée qu'un groupement de commandes a été constitué en 2022 entre Terres de Montaigu et les communes de L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine pour le renouvellement d'un accord-cadre de travaux à bons de commandes portant sur des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU / EP) et d'amélioration ponctuelle des voiries.

Les prestations mobilisables sont diverses :

- Réalisation des branchements eaux usées et eaux pluviales dans les zones uniquement,
- Réparation ponctuelle sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- Mise à la côte et remplacement des regards en fonte sous voiries,
- Travaux ponctuels de voiries (trottoirs, passages surbaissés, réparations des enrobés),
- Curage de fossés,
- Mise à disposition de matériels avec chauffeur (pelleteuse, camions...),
- Mise à disposition de maçon (reprise de mur en pierres...),
- etc.

Chaque opération de travaux sera de faible montant, très largement en dessous des seuils de mise en concurrence. L'objet du marché porte sur des petits travaux ou travaux urgents, ce qui suppose une réactivité et une intervention rapide d'une entreprise de travaux publics en capacité d'intervenir sur diverses problématiques d'assainissement et de réparation/amélioration de voiries.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en décembre 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT.

Il s'agit d'un accord-cadre de travaux, sans allotissement qui sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, et reconductible tacitement trois fois à chaque échéance annuelle. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Une Commission Commande Publique s'est réunie le 16 février 2023, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire de l'accord-cadre. Au regard de l'analyse des offres détaillée réalisée par les services, l'offre de la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP (85600 La Boissière-de-Montaigu) est considérée « économiquement la plus avantageuse » selon les critères de jugement des offres.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec montant minimum annuel de 40 000,00 € HT et montant maximum annuel de 200 000,00 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier l'accord-cadre de travaux à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP (85600 La Boissière-de-Montaigu), dont l'offre a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères de jugement des offres ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération et à informer l'ensemble des membres du groupement de commandes et leur transmettre les documents nécessaires.

**DEL20230316\_14 Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) rue de la gare à Montaigu (Montaigu-Vendée)**

Florent Limouzin informe l'assemblée que des travaux de voirie et d'assainissement eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) doivent être réalisés rue de la gare à Montaigu, pour la poursuite de l'aménagement de ce secteur.

Ces travaux ont pour objet :

- L'extension et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées
- La construction de l'écoulement des eaux pluviales
- La pose d'une réserve incendie
- La réhabilitation de la rue de la Gare
- La construction d'un giratoire d'accès au parking à étage.
- La construction du cheminement de liaison du parking au PEM

La procédure de mise en concurrence a été lancée en janvier 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

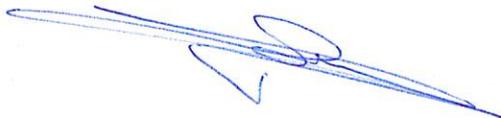
Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le 09 mars 2023, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix des entreprises ou groupements d'entreprises attributaires. Au regard de l'analyse des offres détaillée réalisée par les services, l'offre variante de la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP (85600 La Boissière-de-Montaigu) est considérée « économiquement la plus avantageuse », avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 327 699,54 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP, dont l'offre variante d'un montant de 327 699,54 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères de jugement des offres et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le secrétaire de séance  
Damien GRASSET



Le Président  
Antoine CHEREAU

